

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ORGANISATEUR DE CHASSE

En accord avec votre Fédération Départementale, nous mettons à votre disposition une assurance Responsabilité Civile « Organisateur de Chasse », spécifiquement adapté aux : SOCIÉTÉS DE CHASSE, ASSOCIATION DE CHASSE, ACCA, AICA.

En votre qualité d'Organisateur de chasse, nous garantissons votre responsabilité si cette dernière venait à être mise en jeu au cours d'une réunion de chasse, en cas de dommages causés aux tiers, y compris aux adhérents, actionnaires de chasse et tous invités.

Sont notamment garantis les dommages :

- Causés aux récoltes, aux cultures et aux propriétés à l'occasion de la chasse ou de la destruction d'animaux nuisibles et occasionnés par le gibier.
- Résultant de l'emploi de pièges et d'appâts utilisés conformément à la législation en vigueur,

Tarifs saison 2016 / 2017

NOMBRE DE SOCIÉTAIRES	PRIME TTC / AN
De 1 à 15	48 EUR
De 16 à 25	56 EUR
DE 26 à 50	76 EUR

29 EUR de surprime par garde chasse

Vous souhaitez établir un devis pour plus de sociétaires ?

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement au 03 20 15 50 70 ou par mail contact@adh-segia.fr.

Renseignements à nous communiquer :

Société de Chasse de (ou en nom propre) :

Adresse du territoire :

Nom et adresse du Représentant :

Téléphone : Adresse mail :

Nombre de chasseurs (invités et rabatteurs compris avec arme de chasse) :

Nombre de gardes-chasse assermentés :

Nombre de sinistres durant la saison passée et le coût :

Ci-joint, chèque de € (à l'ordre de ADH) Date effet du contrat :

À transmettre à ADH 1 rue des promenades CS 20144 – 59564 La Madeleine

Fait à

Le

Signature :